

Action Citoyenne pour un Meilleur Environnement - Pays des Paillons

B.P. n°5 - 06391 CONTES

Association agréée pour l'environnement

Mail : acme-06@orange.fr

Tél. : 06 82 65 06 80

Contes, le 19 janvier 2009

Monsieur Michel LOTTIER

Maire de Blausasc

06440 BLAUSASC

Monsieur le Maire,

Nous avons eu une discussion sur l'élimination des déchets, de manière générale, et plus particulièrement sur le projet de Vicat (qui est maintenant une autorisation).

Voici quelques documents qu'ACME a réalisé pour d'autres occasions et qui permettent de se faire une idée à la fois de l'ineptie de la coïncinération et des positions d'ACME en ce qui concerne l'élimination des déchets.

L'association que je représente ne milite pas pour l'élimination des déchets "ailleurs"; elle est pour la recherche de solutions qui garantissent le respect de l'environnement, et, par corollaire, de la santé. Il y a des alternatives à l'incinération et nous proposons depuis longtemps qu'il y ait une réflexion à ce sujet au niveau départemental. La révision du plan départemental des déchets était une bonne occasion de se pencher là-dessus...

Sur un plan plus général, ACME est pour une diminution des déchets à la source : malheureusement cela dépasse le plan associatif local, seule une volonté politique permettra d'y arriver, surtout quand on réalise que souvent les "éliminateurs" et fabricants de déchets sont les mêmes.

En ce qui concerne l'élimination en cimenterie et la dangerosité potentielle de certains déchets, les textes ci-joints parlent d'eux-mêmes et sans doute vous apporteront-ils des éléments de réflexion.

Avec les demandes répétées de Lafarge et Vicat, appuyés par la préfecture, nous sommes bien devant la chose suivante : les industriels, par le biais de l'incinération des déchets, peuvent augmenter leurs profits et arguer d'une "économie de CO2", l'alibi à la mode du moment, le préfet, de son côté, voit une solution de facilité pour l'élimination de tonnes de déchets dont il ne sait que faire à cause de l'incapacité des pouvoirs publics à avoir réfléchi et organisé cette élimination.

C'est fin 97, avec la première demande de Lafarge, que la prise de conscience de l'ineptie de l'incinération des déchets en cimenterie a commencé, accompagnée d'une réflexion plus globale sur la situation particulière de nos vallées et la pollution ambiante :

- en 97-98, par la mise en place d'un camion mobile de Qualitair, on a mis en évidence que la station de mesures des poussières du Pilon était mal placée : la pollution poussières était bien plus importante en aval de Lafarge : cela a permis l'installation d'une nouvelle station à La Roseyre.

Par l'étude commandée au professeur Carrega par la ville de Contes, nous avons eu la confirmation que la climatologie de nos vallées est particulière (pas ou peu de vent et stagnation des pollutions atmosphériques sur le secteur), et que les données de météo France doivent être affinées lorsque l'on veut faire une étude d'impact correcte. Cela vient encore d'être confirmé par l'ERS en cours : le bureau d'étude est obligé de "recaler" son modèle pour rester fidèle à la réalité du terrain (le Conseil Général finance une étude complémentaire du professeur Carrega, qui travaille en relation avec le bureau d'étude).

- en 2001, lors de la demande de Vicat pour les farines animales, c'est la quantité importante des poids lourds qui a été pointée et qui est maintenant admise ;

- en 2004, un camion mobile Qualitair a également permis de se rendre compte que la station de mesure du Col Pelletier n'était sans doute pas placée au meilleur endroit : elle est maintenant située aux Novaines.

- en 2004, lors de la dernière demande de Lafarge, une réflexion plus large sur la dangerosité de l'incinération en cimenterie s'est opérée, au point que le préfet a refusé à Lafarge les déchets classés dangereux (sans pour autant admettre la dangerosité des déchets anciennement classés dangereux et maintenant déclassés)

- en 2006, avec la demande de Vicat, c'est la décision du Conseil Général de financer une ERS qui a été prise : entre-temps, les soucis engendrés par l'usine d'incinération de l'Ariane, les relevés de Qualitair/AtmoPACA qui démontrent un taux trop important de poussières fines, les normes qui évoluent, les connaissances qui progressent ont amené le Conseil Général à prendre cette décision. Parallèlement, la prise de conscience dans la population grandit, les gens commencent à chercher de l'information.

- nous avons maintenant l'étude demandée par la DRIRE à AtmoPACA pour étudier la nature des poussières fines sur notre secteur, à cause de leur taux trop élevé et de leur dangerosité (ce sont ces poussières fines qui sont le plus dangereuses pour la santé). Demande de l'Europe.

Sur notre secteur des vallées des Paillons, nous avons 5 sites qui rejettent des effluents dans l'atmosphère, en quantité non négligeable (les deux cimenteries, l'usine d'incinération de l'Ariane, l'usine d'enrobés et celle d'asphaltage), et 6 carrières qui sont créatrices d'envolées de poussières (carrières de Vicat, de Lafarge et de Saint André)... sans parler de celle de La Cruella qui n'est pas si éloignée que cela de chez nous. Avec les déplacements des poids lourds et des engins de chantier, s'ajoute encore une pollution due aux émanations des pots d'échappement. Voilà pourquoi, nous pensons qu'il n'est pas utile de rajouter encore des risques de pollutions supplémentaires par des activités qui provoqueront encore des poids lourds supplémentaires et des rejets incontrôlés en sortie de cheminée.

Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que les cimenteries peuvent être autorisées à co incinérer jusqu'à 60% (chiffre non vérifié mais, c'est sûr, c'est au moins 40%) de leur production. Autrement dit, nous courons le risque de voir arriver dans les années qui viennent de l'ordre de 1 000 000 de tonnes de déchets (400 000 tonnes chez Lafarge et 600 000 tonnes chez Vicat, si ils co incinèrent 40% de leur production, et plus, si ils peuvent aller jusqu'à 60%). Cela laisse rêveur et conforte notre argument (développé depuis 97) selon lequel nous risquons fort que nos vallées deviennent la poubelle du département.

Quand on ajoute à tout cela que les industriels se la jouent un peu comme ils en ont envie (ils ont quand même des marges de manœuvre) avec leurs arrêtés, car ils n'ont pas tout le temps des visites inopinées de la DRIRE, et, on le sait bien : pas vu pas pris ! voir le site de la DRIRE sur lequel on peut consulter les manquements à la législation des sites classés .

Pour la petite histoire, tout de même : nous avons récemment rencontré le directeur de Vicat car nous souhaitions qu'il nous communique les chiffres des rejets mesurés de l'usine pour l'année 2007 (cela dans le cadre de l'ERS, et de notre propre validation des chiffres retenus).

En principe, l'arrêté d'autorisation prévoit la communication de ces chiffres à la DRIRE, tous les ans, au plus tard en avril de l'année qui suit : pour 2007, les chiffres doivent parvenir la DRIRE au plus tard en avril 2008 : ils sont donc publiés et publics.

Monsieur Espinasse, fort sympathique au demeurant, ne nous les a pas donnés : tout est top secret tant que Vicat n'a pas validé les chiffres pour l'ERS. Que devons-nous en déduire ?

Difficile de faire confiance à une entreprise qui joue autant le secret. Nous pensons être corrects dans nos démarches, même si nos oppositions sont fermes, mais la transparence ne doit pas seulement être déclarée et rester lettre morte : il faut qu'elle s'applique.

Tout ce qui est écrit ici, comme les pièces jointes, c'est de l'information qui peut vous aider à vous faire votre propre opinion.

Nous restons à votre disposition pour répondre à des questions que cela aurait fait naître.

Sincèrement,

Nadine BROCH,
présidente de ACME